

MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2023

Pour combler la différence entre les dépenses prévues et le total des recettes spécifiques ainsi que les recettes basées sur le taux global de taxation, soit un montant de 539 413\$ et des recettes fixes de compensation au montant de 184 665\$. Une taxe à l'évaluation ainsi que les tarifs de compensation pour les services de cueillette des matières résiduelles, ainsi que pour le service d'aqueduc et d'égout, la licence de chien et le service d'inspection et ramonage de cheminée et la vidange des fosses septiques fixée par le règlement 2023-07.

3. 2023-253

Adoption du plan triennal d'immobilisation.

Il est proposé par Monsieur Roger Bérubé et appuyé par Monsieur Gervais Morissette et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de St-Joseph-de-Lepage adopte son plan triennal d'immobilisation comme suit :

2024

• RÉFECTION DE PONCEAU 4 ^E RANG OUEST	375 000\$
• CONCEPTION PLAN ET DEVIS PROJET GARAGE MUNICIPAL	50 000\$
• REPROFILAGE DE FOSSÉ RANG 5 OUEST	15 000\$
• AMÉLIORATION PARC SALLE MUNICIPALE	20 000\$
• PROJET PHASE 1- MARAIS DU GRAND-REMOUS(MOBILIER)	12 500\$
• PROJET MADA (MOBILIER URBAIN)	12 500\$
• DÉBUT CONSTRUCTION GARAGE MUNICIPAL	1 000 000\$
• ACQUISITION ÉQUIPEMENT DE VOIRIE DÉNEIGEMENT	85 000\$

2025

• RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DANS LE 5 ^E RANG OUEST	350 000\$
• ÉTUDE DE SOL- GÉOTECHNIQUE 4 ^E RANG EST	15 000\$
• ÉTUDE DE SOL- GÉOTECHNIQUE CHEMIN LANGLOIS	15 000\$
• PROJET PHASE 2- MARAIS DU GRAND-REMOUS (SENTIER)	5 000\$
• CONSTRUCTION DE GARAGE MUNICIPAL	1 000 000\$

2026

• AQUISITION ÉQUIPEMENT DE VOIRIE	50 000\$
• RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DANS LE CHEMIN LANGLOIS	275 000\$
• RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DANS LE 4 ^E RANG EST	275 000\$

4. 2023-254

Fermeture de l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Gervais Morissette déclare la fermeture de l'assemblée à 19h08

Magella Roussel, maire

**Tammy Caron, dir.-gén.
greffière-trés. DMA**

Approbation des résolutions

Je, *Magella Roussel*, maire de la Municipalité de St-Joseph-de-Lepage, approuve les résolutions votées lors de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023, tenue au Centre Lepageois à 19h00.

En signant ce document, cela équivaut à la signature et à l'approbation de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : _____, le tout conformément à l'article 142 du Code municipal.

Magella Roussel, maire